



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Récépissé de déclaration de changement d'exploitant
Société BEAUVAIS INVESTMENT SNC
Commune de Beauvais**

LA PRÉFÈTE DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code de l'environnement, notamment les livres V des parties législative et réglementaire ;
Vu la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement fixée aux articles R. 511-9 à R. 511-10 du Code de l'environnement ;
Vu l'article R. 512-68 du Code de l'environnement relatif aux conditions de déclaration de changement d'exploitant d'une installation classée ;
Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2018 autorisant la société PRD à exploiter un entrepôt logistique sur le territoire de la commune de Beauvais ;
Vu l'arrêté préfectoral complémentaire du 22 juillet 2021 prorogeant le délai de mise en service du site susmentionné jusqu'au 19 octobre 2024 ;
Vu le courrier du 31 mai 2023 par lequel M. Eric DESAUTEL, en qualité de Gérant de la société BEAUVAIS INVESTMENT SNC, dont le siège social est situé au 8 avenue Hoche à Paris (75008), déclare que la société BEAUVAIS INVESTMENT SNC (RCS Paris – 903 047 074) exploite, depuis le 31 mai 2023, les installations précédemment exploitées par la société PRD (RCS Paris – 409 958 162) à Beauvais ;
Vu l'avis de l'inspecteur de l'environnement en date du 15 juin 2023 suite à la déclaration susmentionnée ;
Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Oise,

DÉLIVRE

à la société BEAUVAIS INVESTMENT SNC (RCS Paris – 903 047 074), récépissé de sa déclaration de changement d'exploitant pour l'exploitation des installations initialement exploitées par la société PRD (RCS Paris – 409 958 162) situées sur le territoire de la commune de Beauvais.

Il est de la responsabilité de l'exploitant de se référer aux arrêtés ministériels, relatifs aux prescriptions générales, applicables au titre des rubriques de son activité.

Les conditions de fonctionnement de l'établissement, imposées au prédécesseur en nom, restent applicables.

Fait à Beauvais, le - 7 JUIL. 2023

Pour la Préfète et par délégation,
Pour le Directeur départemental des territoires
et par délégation,
Le responsable du bureau de l'environnement

Christophe VALLET